

Jour de deuil

Projet des écoles de la Colombie-Britannique



Script du directeur, le 28 avril

Bonjour,

Je m'appelle (nom du directeur), et m'adresse à vous au sujet du 28 avril.

Aujourd'hui, le vendredi 28 avril, est un Jour de deuil national pour les travailleurs qui sont tués ou blessés au travail. Le Canada a institué cette journée en commémoration de tous ceux qui sont morts ou qui ont été blessés pendant qu'ils travaillaient. Ces tragiques décès et blessures sont des événements qui touchent des personnes, qui sont des mères, des pères, des frères et des sœurs. Ils affectent des amis et des membres de la famille et n'épargnent ni les gens d'un certain âge ni les jeunes.

Le groupe le plus susceptible d'être victime d'accidents de travail se compose de gens comme vous : de jeunes, de jeunes travailleurs désirant vivement faire du bon travail, qui ont peut-être moins d'expérience et qui peuvent être moins avertis des risques au travail. Je sais qu'un grand nombre d'élèves ici ont des emplois à temps partiel, et je sais également qu'un grand nombre d'entre eux auront bientôt des emplois à plein temps. J'espère qu'en observant ce jour de deuil aujourd'hui, vous deviendrez tous conscients de votre propre sécurité tant dans les emplois que vous avez aujourd'hui, mais aussi dans ceux que vous aurez très bientôt. J'espère que vous insistez auprès de vos employeurs pour recevoir une formation en matière de sécurité, que vous en suivrez les règles et que vous exercerez toujours votre droit de refuser un travail présentant des risques.

Nous observerons bientôt quelques instants de silence pour rendre hommage à ceux qui sont morts au travail. Au Canada, en cette seule dernière année, plus de 1 000 travailleurs ont trouvé la mort par suite de blessures souffertes au travail. Pendant ces instants de silence, je vous

demande de demeurer calmement assis et de penser silencieusement à ceux qui ont disparu, alors qu'ils essayaient simplement de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Pensez alors à votre propre famille et à l'importance qu'a votre sécurité pour elle.

Observons maintenant quelques instants de silence en souvenir de ceux qui sont morts par suite de leur travail.

[Attendez 30 secondes – 1 minute.]

Notre moment de silence est maintenant achevé. Je vous remercie d'avoir célébré avec moi le Jour de deuil national pour les travailleurs qui sont tués ou blessés au cours de leur travail à l'heure actuelle.